

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse  
**Herausgeber:** Technique agricole Suisse  
**Band:** 81 (2019)  
**Heft:** 2

**Rubrik:** 22% minimum du poids effectif

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

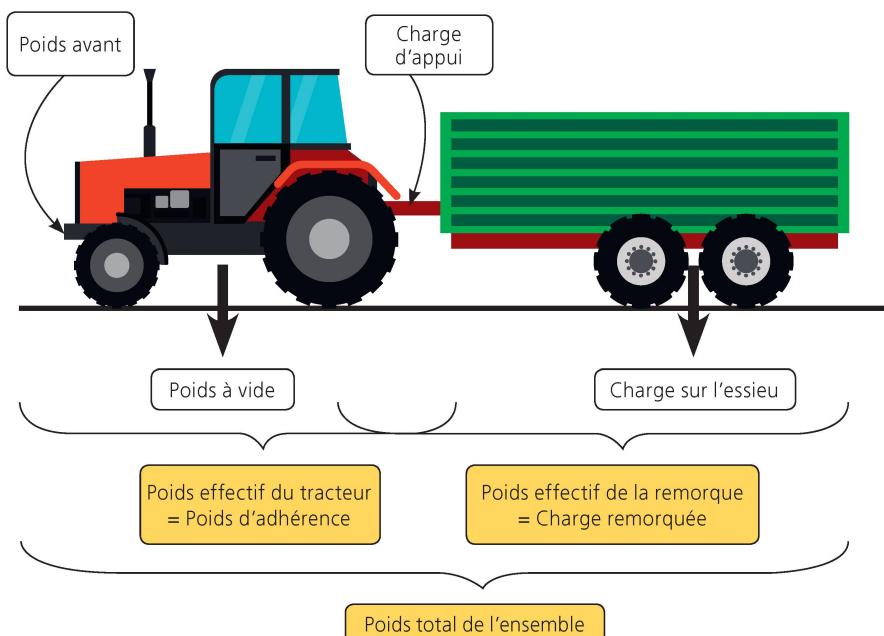
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



Depuis ce mois de février, le poids reposant sur les essieux moteurs doit représenter au moins 22 % du poids effectif d'un train routier. Schéma: Agroscope

## 22 % minimum du poids effectif

Dès le présent mois de février, au moins 22 % du poids effectif total des trains routiers agricoles jusqu'à 40 km/h doit reposer sur les essieux moteurs («poids d'adhérence»).

**Urs Rentsch**

Selon l'article 67, al. 4, de l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière (OCR), au moins 22 % du poids effectif des ensembles de véhicules dont la vitesse maximale par construction est supérieure à 25 km/h et inférieure ou égale à 40 km/h doit reposer sur les essieux moteurs («poids d'adhérence»). Cette disposition est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2019. Sur les tracteurs à traction intégrale, le poids reposant sur l'essieu avant peut être inclus dans la somme, même si le tracteur ne circule pas en permanence avec le 4x4 enclenché, en vertu de l'argument qui veut que la question du «poids d'adhérence» soit surtout en corrélation avec la circulation dans les montées. Auparavant, la disposition concernant le «poids d'adhérence» minimal de 25 % ne valait que pour les tracteurs industriels. On n'exigeait seulement des trains routiers agricoles

qu'ils puissent démarrer dans des pentes de 15 %, (ou trois fois en cinq minutes sur une pente de 12 %), des valeurs quasi incontrôlables.

**Exemple 1:** un tracteur à traction intégrale a un poids à vide (poids d'adhérence) de 5000 kg. Dans ce cas, le train routier tracteur plus remorque ne doit pas peser plus de 22 727 kg car le poids de la remorque ne doit pas excéder 17 727 kg. Cette valeur a force de loi même si une valeur supérieure est inscrite sur le permis de circulation.

**Exemple 2:** le poids d'adhérence peut être augmenté en présence d'une charge d'appui d'une remorque à un essieu, ou à essieu tandem ou tridem. Si le tracteur d'un poids à vide de 5000 kg supporte une charge d'appui de 1500 kg de la remorque, son poids d'adhérence atteint alors 6500 kg. L'ensemble du train routier peut dès lors

peser 29 545 kg, car il reste 24 545 kg de charge remorquable, une fois les 5000 kg de poids à vide du tracteur déduits.

**Exemple 3:** un tracteur d'un poids propre de 6120 kg tracte un train de remorques. Le timon rigide de la première remorque rapporte une charge d'appui de 2870 kg, tandis que le tracteur est doté d'un contrepoids de 510 kg porté au relevage avant. À l'aide du programme de calcul des charges sur essieux d'Agroscope, on a déterminé pour cette situation théorique, en tenant compte de la charge maximale sur l'essieu avant, la charge d'appui maximale admissible, en respectant la charge maximale admise sur l'essieu arrière, la capacité de charge des pneumatiques, ainsi que les poids totaux.

En théorie, un tracteur ainsi lesté pourrait tirer des remorques d'un poids effectif total de 36 552 kg. En respectant le poids total admissible de 40 tonnes pour le train routier, on retient donc une charge remorquable de 33 370 kg.

### Le poids... du permis de circulation !

Avant toute course, le conducteur doit tirer au clair la question de la charge que supporte son tracteur. Il consultera à cette fin son permis de circulation. Il n'est pas inutile de passer le véhicule sur le poids public pour en connaître le poids effectif (poids total, charges sur l'essieu avant et arrière, etc.). Tous les accessoires et les équipements supplémentaires (relevage frontal, prise de force avant, attache pour chargeur frontal, etc.) augmentent le poids à vide et réduisent la charge utile. Il se peut dès lors qu'un tracteur pèse quelques quintaux supplémentaires que sur le prospectus et tous les offices de la circulation n'exigent pas forcément de feuille de pésée lors de la première immatriculation. Il est tout aussi capital de bien connaître ses pneumatiques. Leur capacité de charge est indiquée à côté de leurs dimensions. Cette capacité évolue cependant en fonction de la pression de gonflage. Ces valeurs sont indiquées par les constructeurs sur leurs fiches de conseils techniques. ■

### Calculer charges à l'essieu et poids d'adhérence

Le programme de calcul des **charges sur les essieux** se trouve sur internet sous : [www.services.art.admin.ch/traktor/Achslasten/Logiciel-charges-essieus\\_f.xlsx](http://www.services.art.admin.ch/traktor/Achslasten/Logiciel-charges-essieus_f.xlsx)  
**Calcul du poids d'adhérence :** [www.liebegg.ch/de/aktuelles-landtechnik.html?linkid=5](http://www.liebegg.ch/de/aktuelles-landtechnik.html?linkid=5) (en allemand).